

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 avril 2015**

Le 14 avril 2015 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Etaient présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean- Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, ARMENGAUD Pierre.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés : BELONDRADE Sandrine, BOURGEGEIS Bruno.

Madame VILESPY Estelle a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- BUDGET PRINCIPAL
 - Vote du budget 2015
 - Vote du taux des 3 taxes (Taxe Foncière NB et B, taxe d'habitation)
 - Vote des subventions aux diverses associations et organismes
 - Vote des subventions pour l'opération façade
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
 - Vote du budget 2015
 - Vote de la surtaxe assainissement
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2015. Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de voter dans un premier temps le budget annexe assainissement.

Présentation du budget annexe assainissement :

Exploitation dépenses :

011 charges à caractère général	151 584,25 €
042 opération d'ordre de transfert entre section (amortissement immobilisations)	30 513,88 €
65 autres charges de gestion courante	2 500,00 €
66 charges financières	5 271,32 €
67 charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total dépenses	190 869,45 €

Exploitation recettes :

002 résultat d'exploitation	157 615,70 €
042 opération d'ordre de transfert entre section	13 253,75 €
70 vente de produits (surtaxe assainissement)	20 000,00 €
Total recettes	190 869,45 €

Investissements dépenses :

Divers assainissements	52 000.00 €
Capital des emprunts	12 023.48 €
Amortissement sub. en capital	13 253.75 €
Transfert de droit à déduction TVA	8 096.91 €
Total des dépenses (restes à réaliser et nouveaux crédits)	85 374.14 €

Récupération TVA	8 096.91 €
Transfert de droit à déduction TVA	8 096.91 €
Amortissement immobilisations	30 513.88 €
Résultat 2014	38 666.44 €
Total des recettes (restes à réaliser et nouveaux crédits)	85 374.14 €

Après présentation du budget annexe assainissement, Monsieur le Maire soumet ce document au vote de l'assemblée

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Surtaxe assainissement

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la surtaxe assainissement à 0,65 €/m³ pour l'année 2015.

La surtaxe est votée à l'unanimité des membres présents.

Présentation du budget principal

Estelle Vilespy présente en premier lieu la section d'investissement du budget principal en donnant lecture des différentes opérations inscrites.

Globalement la section d'investissement fait apparaître un total de :

 Dépenses :

Total restes à réaliser :	98 294,86 €
Total nouveaux crédits :	1 639 101,38 €
Résultat reporté 2014	54 912,04 €
Total :	1 792 308,28 €

Dont : Participation charges d'emprunt SYADEN : 2 680,38 €
Capital des emprunts : 49 221,00 €

 Recettes :

Total restes à réaliser :	135 100,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement :	18 106,90 €
Total nouvelles recettes :	544 744,18 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 094 357,20 €
Total :	1 792 308,28 €

Monsieur le Maire a donné quelques précisions pour certains programmes inscrits au budget :

- ✓ rencontre avec M. PASSEMAR de l'Agence Technique Départementale concernant la mise en sécurité des abords de l'école. Plusieurs études seront proposées et présentées lors d'un prochain conseil.
- ✓ Réhabilitation salle polyvalente : après plusieurs réunions avec les associations nous avons essayé de prendre le maximum de demandes en considération. (certaines ne pourront pas être prises en compte pour des raisons financières et techniques).
Lorsque nous aurons le projet définitif nous ferons une dernière tentative d'obtention de subvention auprès de la Région.
- ✓ Eclairage public à Las Pauzos, chantier réalisé par M. DANDINE, pas de problème particulier, quelques réglages restent à faire.
- ✓ Salle route de Plaigne : considérant qu'aucune restriction ne s'applique quant à l'usage de cette salle ni sur le règlement du PLU, ni dans les documents émanant des services de l'Etat, une étude de réhabilitation a été confiée au Cabinet ACR pour la réfection de la toiture avec 2 pentes, la rénovation du bâtiment et des sanitaires.
 - Un côté serait aménagé en boulodrome couvert pour la pétanque.
 - L'autre côté serait aménagé en salle d'activités, mis à la disposition des associations.

Régine Rouzes sollicite la possibilité de louer cette salle.

Monsieur le Maire répond que dans un premier temps la priorité est à la réhabilitation du bâtiment afin de satisfaire le milieu associatif. Par la suite le conseil pourra se prononcer sur une location éventuelle.

- ✓ Salle du patronage : cette salle sera réhabilitée et mise à disposition pour des associations à but culturel. Il faudra établir un descriptif de travaux ou faire appel à un maître d'œuvre.
- ✓ Terrain « Peyre » : proposition d'achat du terrain situé chemin des mariages pour 1 ou 2 ha ce qui constituerait une réserve foncière pour la commune à proximité de la maison de santé.
Le prix proposé est de 100 000 € pour un hectare ou 150 000 € pour 2 hectares.
Régine Rouzes n'est pas favorable à l'achat de la totalité du terrain le prix lui paraissant trop élevé.
Monsieur le Maire précise que rien n'est conclu et que ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil, après une nouvelle rencontre avec les propriétaires.
- ✓ Terrain « Saffont » : situé avant le garage Renault ce terrain pourrait être intéressant pour y installer des infrastructures ludiques et sportives, telles que le « city stade » ou autre. Monsieur le Maire précise qu'une subvention de la Région avait été accordée pour l'implantation du « city stade ». La négociation avec le propriétaire a abouti à un prix de 8 000 €.

Aucune question n'étant posée sur cette partie du budget, Estelle Vilespy présente les propositions de montant de subventions allouées aux diverses associations et organismes. Compte tenu des baisses de dotations et des projets d'investissement conséquents prévus cette année au budget, la commission « Finances » propose au Conseil de reconduire les montants de subventions accordés en 2014, sauf pour les projets exceptionnels présentés pour 2015.

nature	bénéficiaire	montant
subvention de fonctionnement (tournoi)	Tennis Club Bellopodien	1 300,00 €
subvention pour école de tennis	Tennis club bellopodien	1 300,00 €
subvention de fonctionnement	Maison des Jeunes et de la Culture	1 200,00 €
Subvention de fonctionnement	F A S C	4 600,00 €
Subvention de fonctionnement	Club de Pétanque Bellopodien	520,00 €
Subvention de fonctionnement	ADIAPIC	200,00 €
Subvention de fonctionnement	Belpech Forme et Sport	400,00 €
subvention de fonc. Fête du Hameau	Comité des Fêtes de Labastide Coul.	1 200,00 €
Subv. de fonct. fête locale	Comité des Fêtes de Belpech	5 000,00 €
Subv. organisation fête de quartier	Comité des Fêtes de Belpech	520,00 €
Subv. exceptionnelle foire	Comité des Fêtes de Belpech	1 500,00 €
Subvention pour foire au gras	Comité des Foires de Belpech	1 525,00 €
subvention pour foire de printemps	Comité des Foires Belpech	520,00 €
subvention pour publicité foire	Comité des Foires de Belpech	4 500,00 €
Subvention exceptionnelle foire printemps	Comité des Foires de Belpech	900,00 €
subvention de fonctionnement	Club du 3ème Age	520,00 €
subvention de fonctionnement	Anciens Combattants	1 200,00 €
subvention de fonctionnement	Société d'Histoire du Garnaguès Belpech et son Canton.	300,00 €
subvention pour carnets de garnac	Société d'Histoire du Garnaguès Belpech et son Canton	180,00 €
Subvention exceptionnelle organisation centenaire 1 ^{ère} guerre mondiale	Société d'Histoire du Garnaguès Belpech et son Canton	1 000,00 €
subvention de Fonctionnement	Société de Pêche et Pisciculture	520,00 €
subvention de fonctionnement	Les Fins Gourmets Bellopodiens	200,00 €
Subvention pour si organisation d'une manifestation sur la commune	Les Fins Gourmets Bellopodiens	520,00 €
Subvention de Fonctionnement	Groupement Développement Agricole	100,00 €
subvention de fonctionnement	Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs	80,00 €
subvention pour achat matériel suivant convention du 22/09/2006	Maison de Retraite - Résidence du Garnaguès	20 000,00 €
Subvention de fonctionnement	A P D M R	150,00 €
subvention de fonctionnement	Mutilés du Travail	80,00 €
subvention de fonctionnement	Centre anti Cancéreux	80,00 €
subvention de fonctionnement	Association Forestière de l'Aude	25,00 €
Subvention de fonctionnement	Assoc Parents Elèves APEEB	300,00 €
Subv. de fonctionnement	amicale donneurs de sang	300,00 €
Subv. de fonctionnement	Amicale Sapeurs Pompiers	1 720,00 €
subvention de fonctionnement	Union Sportive Bellopodienne	5 100,00 €
subvention pour école de foot	Union Sportive Bellopodienne	2 300,00 €
Subvention si organisation nuit des trophées	Union Sportive Bellopodienne	520,00 €

nature	bénéficiaire	montant
subvention de fonctionnement	A.C.C.A. de Belpech	820,00 €
subvention de fonctionnement	Tapedur	520,00 €
Subvention exceptionnelle pour organisation fête de quartier aout 2015	Tapedur	520,00 €
subvention de fonctionnement	Pistons Cathares	520,00 €
Subvention de Fonctionnement	Coopérative Scolaire	2 000,00 €
Subvention gouter Noël (2 €/ enfants)	Coopérative scolaire	300,00 €
Subvention participation visite Collège Mazeres	Coopérative scolaire	200,00 €
Subvention façade	KELLER Stéphane voté par le CM le 6/6/2013	1 580.00 €
Subvention façade	KELLER Stéphane voté par le CM le 6/6/2013	2 720.00 €
Subvention façade	Somme à répartir dans l'année	10 000,00 €

Estelle Vilespy précise que ces subventions ne seront versées que si les associations fournissent les documents demandés, à savoir :

- ✚ Demande de subvention justifiant son utilisation
- ✚ Bilan financier de l'année écoulée et situation des comptes
- ✚ Prévisionnel de l'année en cours

et dans la mesure où les manifestations prévues seront organisées.

Aucune remarque ou proposition n'ayant été formulée, Mme VILESPY présente la section de fonctionnement du budget principal :

Section de fonctionnement dépenses :

011 charges à caractère général :	400 500,00 €
012 charges de personnel et frais assimilés	459 400,00 €
014 atténuation de produits	31 462,00 €
022 dépenses imprévues	134 995.89 €
023 virement à la section d'investissement	1 094 357,20 €
042 opération d'ordre de transfert entre sections	7 008,18 €
65 autres charges de gestion courante	175 883.81 €
66 charges financières	34 344,25 €
67 charges exceptionnelles	10 715,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 2 348 666.33 €

Section de fonctionnement recettes :

002 résultat de fonctionnement reporté	1 392 220.33 €
013 atténuation de charges	10 000,00 €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	29 750,00 €
73 impôts et taxes	466 105,00 €
74 dotations subventions et participations	365 591.00 €
75 autres produits de gestion courante	85 000,00 €

Total recettes de fonctionnement 2 348 666.33 €

Monsieur le Maire propose, compte tenu des chiffres inscrits au budget et des besoins de la commune de maintenir les taux d'impositions à :

Taxe d'habitation	18,99 %
Taxe foncière bâti	15,25 %
Taxe foncière non bâti	67,10 %

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement de la commune.

Aucune question n'étant posée Monsieur le Maire propose de passer aux différents votes :

Vote des différentes subventions :

Monsieur le Maire rappelle que nous traversons une période difficile, liée notamment à la baisse des dotations, mais exprime le souhait de ne pas revoir de subventions à la baisse.

Les subventions ont été votées à l'unanimité des membres présents. Les conseillers municipaux présidents d'association n'ont pas pris part au vote de la subvention à l'association concernée, ils ont quitté la salle chacun leur tour.

Monsieur le maire souligne l'effort particulier fait au profit de la Société d'Histoire du Garnaguès qui prépare une commémoration dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Projet nécessitant une mobilisation importante pour cette association, avec des membres bénévoles très motivés.

Vote des taux d'impositions :

Les taux 2014 sont reconduits et votés à l'unanimité des membres présents.

Vote du budget principal, énuméré chapitre par chapitre :

Le budget est voté à la majorité des membres présents (1 abstention : Pierre Armengaud)

Questions diverses :

Régine ROUZES demande à Monsieur le Maire s'il peut faire un bref compte rendu des différentes réunions auxquelles il a assisté, notamment concernant le portage des repas.

❖ Portage des repas :

- le prix du repas sera maintenu à 7,25 € du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2015 et revalorisé à 7,50 € à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Le véhicule de Belpech va être remplacé par un véhicule frigorifique, sous forme de location longue durée.
- Un questionnaire a été envoyé aux bénéficiaires avec un retour satisfaisant, comme Monsieur le Maire l'avait dit précédemment, il s'engage à rencontrer les bénéficiaires du secteur.

❖ SSOEMN

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à l'assemblée générale du Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SSOEMN), avec Frédéric Fontes, en qualité de membres du SIVOM de la Vixiège et du Syndicat BELPECH MOLANDIER.

Le mode de gestion du service public d'adduction d'eau potable du SSOEMN, par Délégation de Service Public, a été voté à l'unanimité.

❖ Voirie

Jean Christophe MARIO a assisté à la réunion de la commission voirie de la Communauté de Communes. Une participation aux prochains groupements de commande (CCPLM / Communes membres) sera étudiée. Toutes les précisions concernant ces commandes groupées seront envoyées au secrétariat.

❖ Syndicat de l'Hers

Les travaux sur l'Estaut vont débiter.

❖ Irrigation

L'année 2014 a été déficitaire. Malgré tout, les conséquences sur la situation financière du syndicat sont mesurées grâce aux réserves qui avaient été réalisées. Le prix de l'eau d'irrigation n'augmentera pas en 2015.

❖ Consommation électrique

Régine ROUZES demande à Monsieur le Maire d'intervenir pour que l'éclairage du stade soit utilisé avec plus de parcimonie, afin de ne pas alourdir la facture d'électricité, qui lui semble déjà importante sur l'ensemble de la commune. Elle a pu constater que les spots étaient allumés un soir de beau temps à 19h30, alors qu'il faisait encore jour.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures.